

Introduction

Au lendemain des élections sénatoriales de septembre 2011, qui voient la gauche emporter le Sénat, *L'Humanité* comme *Libération* affichent en une des vues du palais de Luxembourg¹ et titrent respectivement « Une victoire historique² » et « La prise du palais³ ». À droite, *Le Figaro* titre « Le Sénat bascule à gauche » ; « historique » est le premier mot de l'article⁴. Le terme « historique » se retrouve dans de nombreux quotidiens de province⁵. Dans *Le Monde*, Patrick Roger, observateur familier de l'institution, décrit « les manifestations de joie à gauche, dimanche soir, dans un Sénat qui n'avait jamais connu telle fièvre⁶ ». L'affirmation est logique au regard de la domination politique des droites sur le Sénat de la V^e République mais occulte l'histoire longue de la Haute Assemblée, longtemps présidée par des hommes de gauche et déjà objet de fièvre électorale à de multiples reprises par le passé. La détention du Sénat constitue en effet un enjeu déterminant de l'histoire politique française à plusieurs tournants institutionnels. Sa maîtrise est nécessaire aux républicains de la fin des années 1870 pour asseoir le régime, son contrôle semble indispensable à Charles de Gaulle pour assurer la V^e République selon ses vues à la fin des années 1960...

Au-delà de ces moments de cristallisation institutionnelle, les élections sénatoriales sont aussi fréquemment considérées comme des tests pour des gouvernements conduisant des réformes importantes et discutées (en 1935 ou 1938) mais aussi aux prises avec une crise politique fondamentale (1900). En 2011, l'éditeur Robert Laffont choisit comme texte sur le bandeau de l'ouvrage *La bataille du Sénat* « *Et si la présidentielle se jouait au Sénat⁷ ?* ». Cette interrogation est nouvelle sous la V^e République même si le Sénat a déjà provoqué le retrait d'un président, avec la démission de Charles de Gaulle. Depuis la fin de la IV^e République en effet, l'élection présidentielle échappe aux seuls parlementaires. En revanche, de 1879 à 1953, les sénateurs représentent une partie minoritaire mais souvent décisive du corps électoral dont est issu le chef de

1. Le Sénat siège dans un bâtiment dont le nom fait l'objet de deux écoles : l'expression « palais du Luxembourg » est sans doute la plus usitée aujourd'hui mais elle est concurrencée par celle de « palais de Luxembourg » que choisit comme titre de ses mémoires le président du Sénat ayant connu la plus grande longévité, Gaston Monnerville (*Témoignage... 1. De la France équinoxiale au palais de Luxembourg*, Paris, Plon, 1975). Les deux usages sont retenus ici.
2. *L'Humanité*, 26 septembre 2011.
3. *Libération*, 26 septembre 2011.
4. *Le Figaro*, 26 septembre 2011.
5. Par exemple, « Historique : le Sénat bascule à gauche », *La Montagne*, 26 septembre 2011.
6. *Le Monde*, 27 septembre 2011.
7. CARIÈS F., BLOCH S., *La bataille du Sénat*, Paris, Robert Laffont, 2011, p. 51.

l'État. À ce titre, les élections sénatoriales constituent un scrutin dont l'importance dans la vie politique ne se limite pas à la seule composition de la Chambre Haute.

Un scrutin important

L'énumération – procédé non dénué de facilité – de quelques hommes politiques ayant été sénateurs souligne à elle seule l'intérêt que peut revêtir cette élection dans l'étude de la vie politique. Sous la III^e République, de nombreux *leaders* importants furent sénateurs, de Victor Hugo à Joseph Caillaux en passant par Charles de Freycinet, Jules Ferry, Waldeck Rousseau, Georges Clemenceau, Émile Combes, Albert Sarraut ainsi que huit présidents de la République (Émile Loubet, Armand Fallières, Raymond Poincaré, Paul Deschanel, Alexandre Millerand, Gaston Doumergue, Paul Doumer, Albert Lebrun). Depuis la Seconde Guerre mondiale, seuls deux présidents de la République ont été sénateurs (René Coty et François Mitterrand) mais de multiples chefs de gouvernement ont commencé ou prolongé leur itinéraire parlementaire au Conseil de la République puis au Sénat (d'Henri Queuille et Antoine Pinay, sénateurs durant l'entre-deux-guerres et présidents du Conseil sous la IV^e République, à François Fillon, entre lesquels il est possible de citer Edgar Faure, Michel Debré, Maurice Couve de Murville, Pierre Mauroy, Michel Rocard, Jean-Pierre Raffarin) mais aussi des chefs de parti (René Billières, Roger Duchet ou Jean Lecanuet), l'inamovible numéro deux du PCF (Jacques Duclos) ou des ministres fameux (Robert Badinter, Gaston Defferre, Raymond Marcellin, Charles Pasqua...). Ce sont donc autant d'hommes politiques illustres qui furent candidats -victorieusement- à des élections sénatoriales.

L'importance du Sénat – et donc des élections qui y conduisent – se mesure également à l'existence de crises gouvernementales s'y déroulant : l'échec de Léon Bourgeois lui est imputable dès 1895 ; les coups d'arrêt portés à Léon Blum en 1937 puis à nouveau en 1938 sont restés plus célèbres encore⁸. Ces conflits, et notamment ceux du Front populaire, ont nourri l'hostilité de la gauche face au Sénat. Ils expliquent en partie que socialistes et communistes aient tenté – en vain – d'éviter la renaissance de cette Chambre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Un quart de siècle plus tard, ils en défendent l'existence contre les assauts gaullistes. Dans les deux cas, le peuple français, consulté directement sur la seconde Chambre, renforce l'existence de celle-ci. Le 5 mai 1946, les électeurs rejettent un projet de Constitution instituant le monocamérisme. Plus explicitement encore, les Français refusent le 27 avril 1969 la transformation d'une Chambre haute élue au profit d'une assemblée économique et sociale. Cette persistance de la Haute Assemblée, malgré les évolutions politiques et les changements de régime, justifient sans peine les études que lui consacrent juristes et politistes⁹. Un angle mort subsiste toutefois, pourtant déterminant : le scrutin

8. Ils ne constituent pas des exemples totalement isolés puisque la Haute Assemblée fait aussi rendre les armes à quatre autres chefs de gouvernement, Aristide Briand en 1913, Édouard Herriot en 1925, André Tardieu en 1930 et Pierre Laval en 1932.

9. Certains de leurs auteurs traitent de ses modalités de recrutement, mais pas vraiment de leurs aspects partisans (CHEVALIER F., *Le sénateur français 1875-1995. Essai sur le recrutement et la représentativité des membres de la Seconde Chambre*, préface de Jean Cluzel, avant-propos de René Monory, Paris, LGDJ, 1998), à deux exceptions près, dont le travail ne porte toutefois pas sur les élections sénatoriales elles-mêmes (FONDRAZ L., *Les groupes parlementaires au Sénat sous la V^e République*, préface de Jean Gicquel, Paris, Économica, 2000 et BOYER V., *La gauche et la Seconde Chambre de 1945 à nos jours : recherche sur la position des socialistes et des communistes à l'égard de la Seconde Chambre*, préface de Henry Roussillon, Paris, L'Harmattan, 2007).

lui-même. Il est incontournable, et ceci pour deux raisons. Les élections constituent tout d'abord le mode de recrutement du Sénat, affirmation moins banale qu'il n'y paraît, tant un tel choix a pu être discuté en 1875. De plus, les controverses sur l'existence et le rôle du Sénat trouvent le plus souvent leur aliment dans la nature des élections sénatoriales elles-mêmes. Or, celle-ci est diverse mais aussi évolutive. Elle appelle donc le regard des historiens.

Les enjeux d'une étude longitudinale

Un travail de recherche vise, à travers l'apport de connaissances nouvelles (une élection existe, des archives permettent d'en retracer l'histoire), à donner un sens à cette restitution. Les élections sénatoriales constituent un passage obligé dans l'analyse des causes du débat institutionnel sur la seconde Chambre mais aussi un excellent observatoire de la société politique française depuis les débuts de la III^e République : elles permettent de relire de manière plus fine les étapes de la vie politique, d'analyser les rapports des différentes forces politiques avec un scrutin et, au-delà, avec le système institutionnel en vigueur, de décrypter les mécanismes de construction d'une carrière politique – le plus souvent inscrite dans un *cursus honorum*. Leur étude s'inscrit donc ici dans une perspective d'analyse du fonctionnement de la société politique.

Les grandes scansion de la vie politique française sont bien connues. Leur chronologie est soigneusement établie. Leur connaissance n'est pourtant pas complète. De récents travaux collectifs consacrés à une année charnière¹⁰, un bref moment politique¹¹ ou une période un peu plus longue mais tout de même ramassée¹² illustrent bien cette capacité des historiens à faire progresser l'analyse. Le mois de juin 1968 a ainsi bénéficié d'une sensible réévaluation, alors qu'il avait longtemps été occulté par celui de mai¹³. De surcroît, « bien que passé de mode depuis quelques années, l'étude des élections demeure indispensable à qui veut comprendre la vie politique d'un pays démocratique », comme le rappelle Gilles Richard¹⁴. L'un des premiers enjeux de l'étude des élections sénatoriales est donc d'utiliser cette focale pour, lorsque cela est possible, préciser et nuancer les rythmes de la vie politique. Les élections sénatoriales ponctuent la vie politique française, généralement tous les trois ans, depuis 1875-1876. Elles produisent des résultats qui varient avec le temps, contrairement à ce que pourrait laisser penser un jugement lapidaire et quelque peu sommaire publié dans un éditorial de la rédaction du journal *Le Monde* en 2008 : « Le mode de désignation des sénateurs avantage depuis toujours la France rurale ; donc, mécaniquement, la droite¹⁵. » La réalité se révèle bien plus complexe, ne serait-ce que parce que les campagnes ne sont

10. LACHAISE B., LE BÉGUÉ G., TURPIN F. (dir.), *Les élections législatives de novembre 1958 : une rupture?*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2011.

11. MORIN G., RICHARD G., (dir.), *Les deux France du Front populaire*, Paris, L'Harmattan, 2008.

12. RICHARD G., SAINCLIVIER J. (dir.), *Les partis et la République. La recomposition du système partisan 1956-1967*, Rennes, PUR, 2007 ; RICHARD G., SAINCLIVIER J. (dir.), *Les partis à l'épreuve de 68. L'émergence de nouveaux clivages, 1971-1974*, Rennes, PUR, 2012.

13. VIGNA X., VIGREUX J. (dir.), *Mai-juin 1968. Huit semaines qui ébranlèrent la France*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2010 ; BENOÎT B., CHEVANDIER C., MORIN G., RICHARD G. et VERGNON G. (dir.), *À chacun son Mai ? Le tour de France de mai-juin 1968*, Rennes, PUR, 2011.

14. RICHARD G., « Les élections législatives de mars 1973 : victoire à la Pyrrhus des gaullistes et renforcement de la bipolarisation politique », dans G. RICHARD, J. SAINCLIVIER (dir.), *Les partis à l'épreuve de 68. L'émergence de nouveaux clivages, 1971-1974, op. cit.*, p. 185-193, p. 185.

15. *Le Monde*, 23 septembre 2008.

pas vouées, de toute éternité, à voter pour un camp politique déterminé une fois pour toutes, par une sorte d'essentialisme bien peu historique... Un travail de recherche sur les élections sénatoriales commande également de ne pas oublier les scrutins partiels. C'est l'un d'eux qui ouvre, en 1909, suite au décès de Frédéric Desmons, les portes du Sénat à Gaston Doumergue, son futur président, fonction qui fut son antichambre à l'Élysée. C'est aussi une élection complémentaire qui constitue un véritable test pour l'Action française, avec la candidature de Léon Daudet dans le Maine-et-Loire en 1925. Ce sont encore des élections complémentaires qui permettent l'entrée au Sénat de Georges Clemenceau en 1902 ou de Raymond Poincaré en 1903. L'institution de la suppléance parlementaire est contemporaine de la V^e République et les scrutins partiels étaient donc extrêmement nombreux auparavant. En Haute-Vienne, département qui ne compte alors que deux (puis trois) sénateurs, huit élections complémentaires sont organisées sous la III^e République, soit autant de scrutins que les renouvellements normaux du Sénat. Si l'accent porte principalement sur les élections générales, les scrutins partiels ne sont donc pas oubliés dans l'étude qui suit. Les seules élections multiples au Sénat (Charles de Freycinet en 1882, Émile Combes en 1903, Pierre Laval en 1935, tous trois chefs de gouvernement), font l'objet de développements spécifiques, en raison de leur inscription dans le contexte politique.

Comme le rappelle François Goguel, une « élection sénatoriale n'est pas test de l'état de l'opinion au moment où elle se produit¹⁶ ». La masse des grands électeurs émane en effet des élections municipales précédentes, dont il est nécessaire d'indiquer, même de manière sommaire, les grandes tendances, afin de cerner un peu mieux les contours des délégués composant l'écrasante majorité du collège électoral sénatorial. La durée du mandat municipal évolue entre la fin du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle, alternant entre le plus souvent entre des périodes de quatre ans et des périodes de six ans. Les élus de certains renouvellements municipaux n'ont pas eu l'occasion de participer à des élections sénatoriales. C'est le cas de ceux de 1912 puisque les conseils municipaux furent renouvelés en 1919 et le Sénat en 1920. C'est aussi le cas des élus de 1945 (dont, pour la première fois, des élues) en raison du changement du mode de scrutin pour le Conseil de la République, élu en 1946 partie par les députés partie par des grands électeurs désignés au suffrage universel direct. En 1948, le retour aux élus comme collège électoral se fait avec les conseils municipaux renouvelés en 1947. Les élections sénatoriales intervenant en janvier jusqu'en 1927, et les élections municipales ayant lieu en mai à cette époque, les élus municipaux d'une année donnée ne participent pas aux élections sénatoriales cette année-là : c'est le cas par exemple des conseils municipaux de 1900 ou de 1912, renouvelés après le renouvellement sénatorial de janvier¹⁷.

L'analyse poussée d'une élection permet aussi une mise en lumière des pratiques politiques. Cette histoire des réalités de terrain connaît un regain depuis quelques années, que marque par exemple le travail d'Yves Billard sur *Le métier de la politique sous la III^e République*¹⁸. Les élections sénatoriales, scrutin de l'entre soi pour la société politique française, constituent à cet égard un observatoire particulièrement précieux

16. Archives de Sciences-Po, Fonds Goguel, GF 4, dossier 3, « Élections sénatoriales ».

17. Un tableau précisant les renouvellements municipaux dont sont issus les délégués des communes lors de chaque scrutin sénatorial est présent en préambule de la première partie.

18. BILLARD Y., *Le métier de la politique sous la III^e République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003.

mais qui nécessite une attention soutenue car, comme l'écrivent deux journalistes qui ont travaillé sur le sujet, « complexité et opacité sont les deux piliers du scrutin sénatorial¹⁹ ».

La diversité du mode de recrutement constitue une particularité du Sénat, seule Assemblée dont tous les membres ne procèdent ni du même corps électoral, ni du même mode de scrutin. Les sénateurs peuvent en effet être élus par les départements et autres collectivités territoriales, mais aussi par les Français de l'étranger réunis en tant que tels²⁰. Dans les départements et autres collectivités territoriales, trois modes de scrutin coexistent, autre originalité des élections sénatoriales. Le scrutin proportionnel voisine avec le scrutin majoritaire uninominal et avec le scrutin majoritaire plurinominal, virtualité souvent mise à profit. Le département de l'Allier a ainsi élu, en 2008, une communiste aux côtés du sénateur sortant UMP. De tels exemples illustrent l'importance des personnalités tout autant que les stratégies parfois complexes des états-majors locaux.

Ces pratiques évoluent partiellement avec les mutations du système partisan. Les forces politiques se structurent en effet durant la première moitié de la période concernée, muant de groupes parlementaires lâches en formations partisans à la discipline souvent codifiée. En 1932 encore, un journaliste radical-socialiste pouvait écrire : « Il n'y a pas au Sénat de partis politiques : il n'y a que des groupes. Cette particularité a son importance car, en fait, elle complique singulièrement le jeu²¹. » L'investissement des diverses familles politiques dans les élections sénatoriales est fonction de leur idéologie mais aussi de leur implantation locale et de leurs ambitions nationales²². Son étude éclaire tout à la fois leur rapport aux institutions, leur degré d'intégration au système politique dominant et leurs tensions internes.

Pour répondre à ces questionnements, le choix de la longue durée est nécessaire. Il permet aussi de revisiter à l'aune d'une élection 136 ans d'histoire politique de la France, depuis les débuts de la III^e République jusqu'à l'année 2011. Ce travail s'efforce de faire, à travers l'observation des acteurs politiques passés au révélateur d'une élection de l'entre soi, la part des invariants et des ruptures majeurs dans les pratiques politiques, de la III^e République naissante à la V^e République révisée.

Une bibliographie très limitée

Alors que les sources permettant d'étudier les élections sénatoriales en France de 1875 à 2011 sont extrêmement riches et variées²³, la bibliographie sur ce scrutin est étonnamment limitée. Deux analyses, l'une individuelle l'autre collective, sont

19. CARIÈS F., BLOCH S., *La bataille du Sénat*, op. cit., p. 51.

20. Les Français de l'étranger sont représentés à l'Assemblée nationale depuis 2012 seulement, alors qu'ils le sont dans la seconde Chambre depuis 1946.

21. *Le Bourbonnais républicain*, 16 octobre 1932.

22. CONORD F., « Les communistes et les élections sénatoriales. Entre scrutin prétexte et ressource politique (1920-2008) », colloque « Les territoires du communisme. Élus locaux, politiques publiques et sociabilités militantes », Paris, 1^{er}-2 décembre 2009, publié en ligne (<http://chs.univ-paris1.fr/Collo/Conord.pdf>) et *Les socialistes et les élections sénatoriales (1875-2015)*, Paris, Fondation Jean-Jaurès, 2015.

23. Je renvoie sur ce point à la présentation qui est en faite en fin de volume, en signalant simplement ici la variété de ces sources : archives des groupes sénatoriaux et dossiers individuels des sénateurs conservés aux archives du Sénat, rapports préfectoraux et plus largement issus de l'appareil administratif, archives privées, souvenirs, correspondances, entretiens, presse et naturellement professions de foi.

disponibles sur les élections des inamovibles en 1875²⁴. Les élections sénatoriales de 1876 et 1879 font l'objet de développements dans des ouvrages anciens²⁵, parmi lesquels seul Gabriel Hanotaux évoque aussi le scrutin de 1882. Les renouvellements suivants n'apparaissent plus dans les manuels d'histoire politique. Philip Williams fait quelque peu exception, avec un chapitre sur le Conseil de la République²⁶. Plus récemment, une remarquable série de travaux collectifs approfondit la connaissance de l'histoire politique française du xx^e siècle. Ces ouvrages contiennent des communications spécifiques sur les élections législatives²⁷, cantonales²⁸ et municipales²⁹, mais pas sur les scrutins sénatoriaux, même si certains d'entre eux peuvent être évoqués au sein d'une contribution plus générale ou consacrée à un autre sujet³⁰.

De rares travaux historiques offrent une analyse des forces politiques dans leur rapport au Sénat, et non au scrutin spécifiquement³¹. Dans les deux numéros de la revue *Parlement[s]* consacrés à une famille politique, un seul titre à chaque fois est réservé aux sénateurs, article³² ou entretien³³, et aucun travail n'est entièrement dédié aux élections sénatoriales elles-mêmes³⁴. Quelques travaux éclairent ponctuellement un scrutin départemental ou une élection partielle³⁵, mais aucune étude sur les élections sénatoriales n'existe actuellement à l'échelle nationale. Les études ou essais sur les pratiques politiques et même plus spécifiquement parlementaires accordent elles-mêmes peu de place aux élections sénatoriales. En 1914, dans *La République*

24. CHAMOUDARD P., « Un recrutement politique exceptionnel : l'élection des soixante-quinze premiers sénateurs inamovibles (9-21 décembre 1875) », dans *La Terre et la Cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Créaphis, 1994, p. 283-309 ; MAYEUR J.-M., CORBIN A. (dir.), *Les immortels du Sénat 1875-1918 : les cent seize inamovibles de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
25. HANOTAUX G., *Histoire de la France contemporaine*, tome IV : *La République parlementaire*, Paris, Combet et Cie, 1908 ; SEIGNOBOS C., *L'évolution de la III^e République (1875-1914)*, Paris, Hachette, 1921 ; HALÉVY D., *La fin des notables ** La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937.
26. WILLIAMS P., *La vie politique sous la IV^e République*, Paris, Armand Colin, 1971.
27. RICHARD G., « Les élections législatives de mars 1973 : victoire à la Pyrrhus des gaullistes et renforcement de la bipolarisation politique », dans G. RICHARD, J. SAINCLIVIER (dir.), *Les partis à l'épreuve de 68. L'émergence de nouveaux clivages, 1971-1974*, op. cit., p. 185-193.
28. BOUGEARD C., « Les droites dans les élections cantonales de 1945 et 1949 », dans G. RICHARD, J. SAINCLIVIER (dir.), *La recomposition des droites en France à la Libération 1944-1948*, Rennes, PUR, 2004, p. 257-269.
29. BERNARD M., « Quand la stabilité cache les mutations : les élections municipales de 1971 », dans G. RICHARD, J. SAINCLIVIER (dir.), *Les partis à l'épreuve de 68. L'émergence de nouveaux clivages, 1971-1974*, op. cit., p. 135-145.
30. RICHARD G., « Les droites et le Parlement, 1944-1948. Essai de mesure globale », dans G. RICHARD, J. SAINCLIVIER (dir.), *La recomposition des droites en France à la Libération 1944-1948*, Rennes, PUR, 2004, p. 49-59.
31. BERSTEIN G., *Le Sénat sous la III^e République. 1920-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2014 ; GUISLIN J.-M. (éd.), *La Chambre haute, hier en France, aujourd'hui en Europe*, Villeneuve-d'Ascq, IRHIS, 2012 ; SMITH P., *A history of the French Senate*, vol. I : *The Third Republic 1870-1940*, Lewiston, Edwin Mellen Press, 2005 et vol. II : *The Fourth and Fifth Republics 1946-2004*, Lewiston, Edwin Mellen Press, 2006.
32. LE BÉGUEC G., « Les socialistes et le Sénat », *Parlement[s]*, n° 6, 2006, p. 57-72.
33. Entretien avec Charles Pasqua, réalisé par David Bellamy, 15 décembre 2008, *Parlement[s]*, 2009, hors-série n° 5, « Gaullistes au Parlement sous la V^e République », p. 113-123.
34. Une absence mérite d'être relevée : François Goguel, auteur de chroniques électorales fort détaillées, n'a pas produit de synthèse comparable sur les élections sénatoriales. Est-ce parce qu'il fut secrétaire général du Sénat et s'interdisait de travailler sur ce sujet ? Ses archives, déposées à Sciences-Po Paris, contiennent quelques menus papiers sur ce type de scrutin mais n'offrent pas de réponse à cette question. Il avait pourtant fait ses premières armes d'auteur sur le Sénat (*Le rôle financier du Sénat français : essai d'histoire parlementaire*, Paris, Sirey, 1937) mais ne revint sur l'institution qu'à la fin de sa vie, et non d'ailleurs sur les élections sénatoriales (GOGUEL F., MASTIAS J., GRANGÉ J. et alii, *Le Sénat*, Paris, PUF, 1988).
35. BOIVIN M., *Les élections sénatoriales de 2001 dans la Manche*. « Des élections pas tout à fait comme les autres », Marigny, Eurocibles, 2011 ; CHIROUX R., *Les élections sénatoriales du 22 septembre 1974 dans le Puy-de-Dôme*, Paris, LGDJ, 1974, extrait des Annales de la faculté de droit et de science politique, fascicule II, 1974, p. 349-388 ; GOGUEL F., « Les élections législatives et sénatoriales partielles », dans R. RÉMOND, J. BOURDIN (dir.), *Édouard Daladier, chef de gouvernement*, Paris, Presses de la FNSP, 1977, p. 45-54.

des camarades, Robert de Jouvenel analyse dans deux chapitres « comment on devient député » et « comment on le reste », mais évacue le Sénat dans une note infrapaginale³⁶. La quasi absence de monographies sur les élections sénatoriales explique d'ailleurs la place relativement limitée qui leur est consacrée dans l'ouvrage de Jean El Gammal, *Être parlementaire. De la Révolution à nos jours* où, dans le cadre d'une synthèse, l'auteur ne peut s'appuyer sur des travaux susceptibles de fournir une série d'exemples³⁷. Il reste naturellement une veine bibliographique beaucoup plus abondante, celle des biographies d'hommes politiques (le masculin est presque exclusif...) ayant été sénateurs. Pourtant, là encore, les élections sénatoriales sont souvent réduites à la portion congrue. En effet, c'est rarement le sénateur qui retient l'attention dans une restitution d'itinéraire, même dans un cas aussi extrême que celui de Geoffroy de Montalembert, sénateur de 1946 à 1993³⁸.

Une élection envisagée sous plusieurs angles

Dégager l'intérêt des élections sénatoriales dans la compréhension de la société politique française depuis le dernier quart du XIX^e siècle nécessite de varier les approches. Ce travail est divisé en deux grandes parties. La première permet de cerner la place des élections sénatoriales dans la vie politique française, de 1875 à 2011, en restituant systématiquement les thèmes qui dominent la campagne électorale, les coalitions ou divisions du moment, les résultats du scrutin. Cinq périodes peuvent être distinguées : de 1875 à 1885, le Sénat est disputé entre monarchistes et républicains, qui l'emportent nettement au terme de la décennie ; de 1888 à la Première Guerre mondiale, les affrontements cristallisés autour des crises successives de la République polarisent l'attention et structurent le système politique autour du clivage gauche/droite ; durant l'entre-deux-guerres, des reclassements se font jour, qui concernent notamment le radicalisme ; de 1946 à 1968, le système partisan français se modifie à plusieurs reprises et les élections sénatoriales mettent en scène la marginalisation (partielle) d'une force politique, les communistes tout d'abord puis les gaullistes ; de 1971 à 2015 enfin, la bipolarisation effectue son œuvre et change profondément l'équilibre des groupes au Sénat. Cette partie est complétée par deux chapitres qui montrent l'acculturation exercée par les élections sénatoriales sur des forces politiques qui leur sont réputées hostiles, des différentes familles de gauche à leur naissance jusqu'aux droites nationales. La seconde partie, après un chapitre destiné à présenter les conditions du scrutin, met l'accent sur « les pratiques politiques de l'entre soi » ; elle met en scène les candidats – élus ou non – dans leur rapport aux grands électeurs, éclaire leurs motivations, restitue leurs pratiques au cours de la campagne et le jour même du vote, et intègre les incidents électoraux comme une part intégrante de cette histoire politique.

36. DE JOUVENEL R., *La République des camarades*, Paris, Grasset, 1914, p. 90, n. 1.

37. EL GAMMAL J., *Être parlementaire. De la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013.

38. BELLAMY D., *Geoffroy de Montalembert (1898-1993). Un aristocrate en République*, préface de Jean-Marie Mayeur, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006. L'auteur consacre un chapitre sur 17 aux huit élections sénatoriales de Geoffroy de Montalembert.

	1875-1884	1884-1940	1946-1948	1948-1958	Depuis 1958
Députés	x	x	x	x	x
Conseillers régionaux					x ¹
Conseillers généraux	x	x	x	x	x
Conseillers d'arrondissement	x	x			
Assemblées territoriales (outre-mer)			x	x	
Délégués des conseils municipaux	x	x		x	x
Délégués désignés au SU direct par canton			x		
Représentants des Français de l'étranger			x	x	x

1. Plus exactement, les conseillers régionaux appartiennent au collège électoral sénatorial depuis l'élection au suffrage universel des Conseils régionaux en 1986.

TABLEAU 1. – *Composition du collège électoral.*

Élections municipales	Élections sénatoriales
1878	1879
1884	1885 et 1888
1888	1891
1892	1894
1896	1897 et 1900
1900	1903
1904	1906
1908	1909 et 1912
1919	1920, 1921 et 1924
1925	1927
1929	1929 et 1932
1935	1935 et 1938
1947	1948 et 1952
1953	1955 et 1958
1959	1959 et 1962
1965	1965 et 1968
1971	1971 et 1974
1977	1977 et 1980
1983	1986 et 1986
1989	1989 et 1992
1995	1995 et 1998
2001	2001 et 2004
2008	2008 et 2011

TABLEAU 2. – *Élections municipales et renouvellements sénatoriaux.*